

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le 11/09/2025



ID : 048-214800567-20250909-DE2025_20-DE

Département de Lozère

Mairie d'ESCLANÈDES

48230

04 66 48 25 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 09/09/2025

date de convocation : 02/09/2025

n° de délibération : DE2025 - 20

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 9

suffrages exprimés : 9 (pour-9, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :

**Transactions foncières : achat de la
parcelle A 1534**

Le neuf septembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNOL Muriel		absente excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck		absent excusé	
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Madame le Maire rappelle :

- le chantier de renouvellement des réseaux d'eau potable et pluvial, et notamment le refoulement de Marance sur le secteur du Pigeonnier.
- la décision du Conseil Municipal de racheter l'assiette foncière permettant le passage des canalisations en terrain public ;
- les discussions concernant le tarif proposé au m2 de ce terrain et les négociations avec les propriétaires qui en ont accepté les conditions ;
- l'accord signé par Mme Chantal POLVEREL pour la viabilisation de sa parcelle A 1029.

Vu le plan de bornage établi par Philippe RIEU, géomètre-expert de la société SOGEXFO de Marvejols, détachant la parcelle A 1534 de 242 m2 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'achat de la parcelle cadastrée section A n°1534 de 242 m2 appartenant aux Consorts SOLANET (Mme Gilberte SOLANET usu, Mme Ghislaine CARRIERE n.p., M. Philippe SOLANET n.p.) ;

FIXE le prix de cet achat à 14 520 €, soit 60 € au m2 ;

PREND en charge les frais y afférents (géomètre, notaire, autres) ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Le secrétaire de séance,

Jérôme PALMIER

Le Maire,

Pascale BONICEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr